

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 avril 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 488

présenté par  
M. Yves Cochet

-----  
à l'amendement n° 403 de M. Le Déaut  
-----

**à l'ARTICLE 2**

Dans l'alinéa 3 de cet amendement, après les mots :

« de représentants »,

insérer les mots :

« d'associations de protection de l'environnement et de la nature, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.